

**Document d'information sur le
budget des dépenses et la
planification axée sur les
résultats
2006 - 2007**

Ministère de l'Environnement

**Document d'information sur le
budget des dépenses et la
planification axée sur les
résultats
2006 - 2007**

Ministère de l'Environnement

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006 – 2007.....	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
DÉCLARATION SUR LA VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
RÉSULTATS CLÉS DU MINISTÈRE.....	8
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	9
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE.....	10
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	11
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE	12
DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE	12
DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE PAR NOM DE PROGRAMME.....	12
DEUXIÈME PARTIE : DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	13
AIR	21
RÉDUCTION DU SMOG ET DES TOXIQUES ATMOSPHÉRIQUES.....	24
AIR PUR ONTARIO	27
CHANGEMENT CLIMATIQUE	29
EAU	31
ASSAINISSEMENT DE L'EAU	35
PROTECTION DES SOURCES D'EAU	38
GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS	41
IMMOBILISATIONS	43
DÉCHETS	45
GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX.....	49
GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX.....	51
RESTAURATION DES TERRES.....	53
IMMOBILISATIONS	56
ADMINISTRATION DU MINISTÈRE.....	58
SOUTIEN À LA GESTION STRATÉGIQUE	60
ANNEXE	63
PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2005 – 2006	64
DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2005 – 2006	67
DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE PAR NOM DE PROGRAMME 2005 – 2006.....	67
RAPPORT ANNUEL 2004 – 2005	68
DÉPENSES DU MINISTÈRE.....	69

**PREMIÈRE PARTIE : PLAN AXÉ SUR
LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2006 - 2007**

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

NOTRE MISSION :

Travailler avec l'ensemble de la population ontarienne et établir des partenariats avec les entreprises et les gouvernements pour prévenir la pollution, assainir et protéger l'environnement afin d'améliorer la santé de la population, la qualité de notre environnement et la vitalité de notre économie.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Doter l'Ontario d'air pur, d'eau salubre et de sols non contaminés qui contribuent à la santé des collectivités, à la protection des systèmes écologiques et au développement durable pour la population actuelle et les générations à venir.

DÉCLARATION SUR LA VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Les activités du ministère contribuent à la réalisation de la principale priorité du gouvernement, « **une meilleure santé** » et au résultat « **prévention des maladies et promotion du bien-être** » et à l'objectif « **réduire les maladies causées par la cigarette, l'obésité et la pollution de l'environnement** ».

Le MEO fournira un leadership solide afin de :

- réduire la pollution environnementale dans le but de soutenir la principale priorité du gouvernement, « une meilleure santé – prévention des maladies et promotion du bien-être »;
- soutenir la priorité du gouvernement qui consiste à édifier des collectivités plus fortes et plus sécuritaires;
- réaliser les priorités et les objectifs globaux du gouvernement en matière d'environnement.

Le MEO aidera à protéger la santé des Ontariennes et des Ontariens par une réduction de l'émission de polluants dans la province en :

- mettant en application les recommandations de la Commission d'enquête sur Walkerton;
- adoptant des mesures de protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants dans l'ensemble de la province;
- réduisant les émissions à l'origine du smog provenant de l'Ontario et en cherchant des solutions au problème de la pollution atmosphérique transfrontalière;
- fixant et en mettant en application de nouvelles normes de qualité de l'air;
- améliorant la gestion des déchets;
- améliorant la conformité et l'application des règles.

Le MEO aidera à préserver la sécurité, la propreté et la qualité de vie des collectivités en :

- nettoyant les sites contaminés;
- mettant en application des règlements relatifs aux friches contaminées;
- introduisant des outils et des stratégies de gestion des déchets.

Le MEO améliorera la participation des citoyens et l'accès à l'information en modernisant le registre de la Charte des droits environnementaux.

PURIFIER L'AIR QUE LES ONTARIENS RESPIRENT

Le MEO continuera à s'attaquer au problème de la pollution atmosphérique ayant des effets locaux, régionaux ou mondiaux. Le programme consacré à l'air comprend aussi le contrôle de la qualité de l'air, les services d'urgence et la surveillance de la conformité aux règlements du ministère.

Le MEO travaillera avec d'autres collectivités publiques pour résoudre le problème de la pollution transfrontalière grâce à la mise en œuvre de programmes de contrôle des émissions, d'efforts de collaboration, d'ententes entre deux nations et d'autres initiatives.

La mise en œuvre du Plan ontarien d'assainissement de l'air consistera à imposer les nouvelles limites d'émission d'oxydes d'azote et de dioxyde de soufre afin de réduire les émissions de polluants industriels à l'origine du smog. Ainsi, le ministère mettra en application le nouveau règlement sur la qualité de l'air afin de protéger la qualité de l'air dans les collectivités situées à proximité des industries.

Le MEO continuera à soutenir la stratégie visant à remplacer la production d'électricité au charbon.

Le ministère et le gouvernement fédéral finalisent présentement l'harmonisation des exigences fédérales et provinciales en matière de surveillance et de signalement des émissions atmosphériques industrielles.

Le travail sur la réduction des émissions de polluants à l'origine du smog par les véhicules se poursuivra par l'entremise du programme Air pur Ontario et de la Patrouille anti-smog qui porteront davantage sur l'inspection des véhicules lourds présentant un risque plus élevé. Le ministère rationalisera le processus d'évaluation environnementale pour les gros projets de transport en commun dans le but de réduire les concentrations de smog par une diminution du nombre de voitures sur la route. Une collaboration du ministère avec l'industrie et d'autres intervenants, dans le but de mettre en œuvre le règlement exigeant une teneur moyenne annuelle de cinq pour cent d'éthanol dans toute l'essence vendue en Ontario à compter de 2007, aura pour effet d'accroître l'utilisation de carburants verts.

PROTÉGER L'EAU QUE LES ONTARIENS BOIVENT

Le MEO continuera de travailler à l'amélioration des mesures de protection de la qualité et de la quantité d'eau dans les lacs, les rivières et les aquifères souterrains. Le programme consacré à l'eau comprend la surveillance et l'analyse de la qualité de l'eau, les interventions en cas de déversement, l'inspection des réseaux d'eau potable et l'application des règlements visant à garantir une eau potable sécuritaire et propre ainsi qu'à protéger et à préserver les ressources hydriques.

L'application des recommandations de la Commission d'enquête sur Walkerton se poursuivra afin de protéger l'eau potable de la source au robinet. Ce travail consiste essentiellement à faire progresser la protection des sources d'eau et l'investissement dans la recherche scientifique visant à protéger les sources d'eau potable. D'autres activités de protection des sources d'eau comprennent l'établissement de normes axées sur la science et les meilleures pratiques pour la gestion des éléments nutritifs et l'élimination graduelle de l'épandage de boues septiques non traitées.

Les activités de protection de l'eau potable comprennent l'établissement et le renforcement de normes sévères de qualité et d'analyse de l'eau potable, l'amélioration de la réglementation des réseaux d'eau potable et l'introduction d'une norme de gestion du rendement pour les réseaux municipaux d'eau potable. Les Ontariennes et les Ontariens seront informés de la qualité de leur eau potable par l'entremise de rapports annuels sur le rendement global des réseaux d'eau potable.

L'Ontario travaillera de concert avec ses voisins, soit le Québec et les États des Grands Lacs, pour accroître la protection des Grands Lacs.

GESTION DES DÉCHETS QUE LES ONTARIENS PRODUISENT

Le MEO continuera d'améliorer la gestion des déchets dangereux et non dangereux et de rétablir la qualité du sol grâce au nettoyage des sites contaminés. De meilleures politiques et pratiques seront mises en place pour détourner un éventail beaucoup plus large de matières de la filière des déchets.

Le MEO élaborera une gamme d'outils plus efficace et plus étendue en vue d'aider les municipalités et l'industrie à mieux gérer leurs déchets. Ces outils aideront à accroître le réacheminement des déchets et à faciliter l'établissement dans la province d'installations d'élimination des déchets résiduels ontariens. Le ministère cherchera à :

- rendre le processus d'évaluation environnementale plus transparent, efficace et rationnel, tout en s'assurant qu'il demeure fermement axé sur la protection de l'environnement;

- rationaliser le processus d'approbation des installations de recyclage afin d'aider les municipalités et l'industrie à empêcher que davantage de matières aboutissent dans les sites d'enfouissement;
- soutenir l'utilisation de carburants dérivés des déchets dans le cadre de la quête de sources d'énergie plus propres de la province;
- rationaliser le processus d'approbation pour permettre aux municipalités et à l'industrie de tester et de mettre en œuvre des solutions innovatrices tout en veillant à ce que l'environnement soit protégé;
- diminuer, avec les secteurs industriel, commercial et institutionnel, la quantité de matières acheminées vers les sites d'enfouissement et garantir la conformité à la réglementation ontarienne des 3 R.

CONFORMITÉ ET APPLICATION EFFICACES DES RÈGLES

Le MEO continuera à utiliser l'éventail complet des outils de conformité et d'application des règles, tout en renforçant l'intégration du risque et des stratégies axées sur le rendement pour améliorer la conformité aux lois environnementales. Le MEO évaluera et élaborera aussi de nouveaux outils pour encourager à dépasser la simple conformité et à améliorer les processus d'approbation.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

L'administration du ministère fournit un soutien stratégique au contrôle fiscal et à la surveillance de la gestion stratégique, notamment la gestion financière, les ressources humaines, la vérification, les opérations technologiques et les services juridiques, les communications et les services en français. Cela comprend également l'amélioration du registre de la Charte des droits environnementaux afin d'accroître la participation des citoyens aux décisions du gouvernement et de rendre l'information sur les initiatives environnementales plus accessible au grand public.

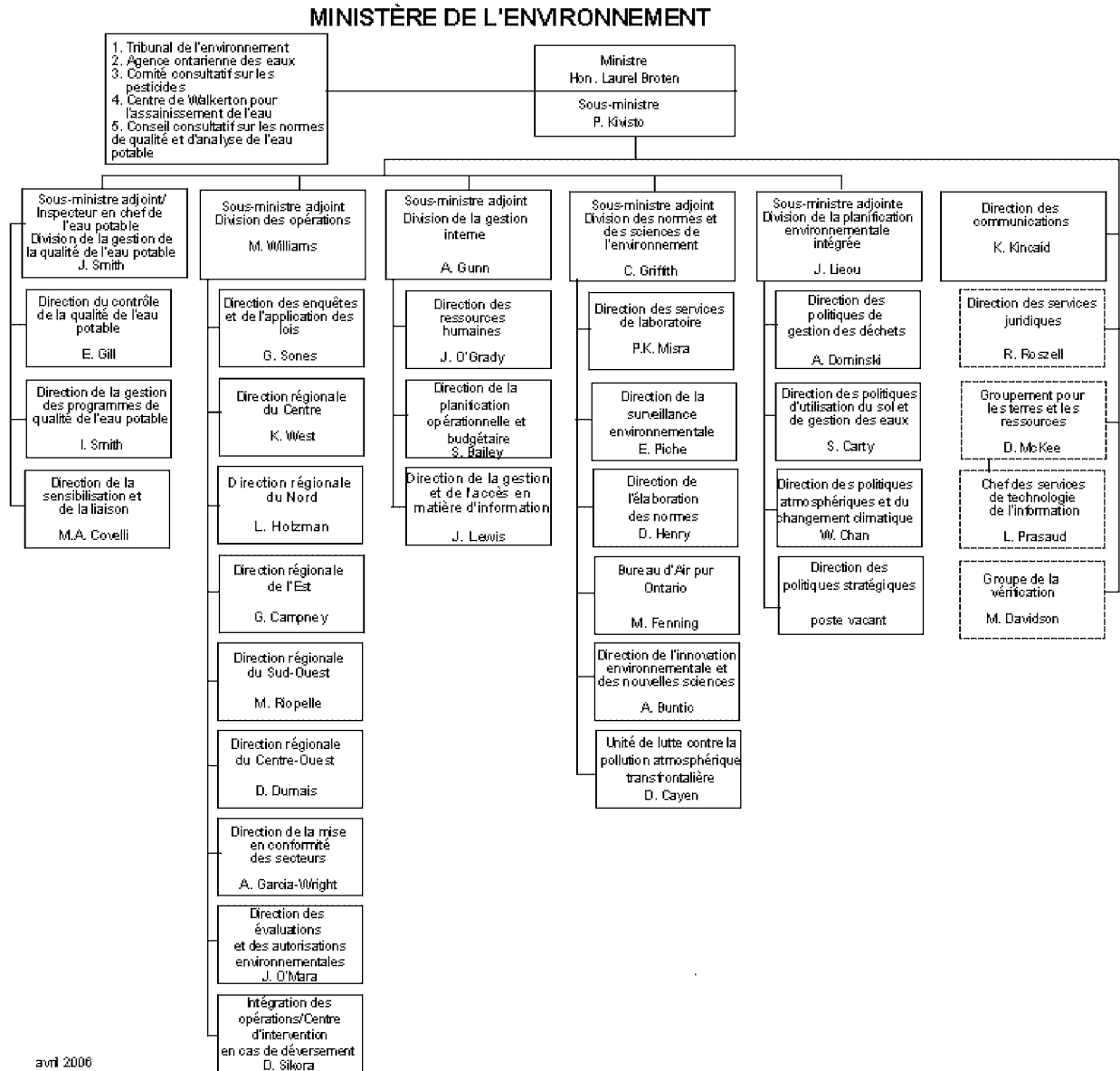
RÉSULTATS CLÉS DU MINISTÈRE

Le ministère a établi des mesures du rendement pour chacun de ses crédits ou postes.

Deux résultats clés sont :

- la réduction des émissions atmosphériques contenant du dioxyde de soufre, des oxydes d'azote ainsi que des composés organiques volatils;
- la réalisation des recommandations du rapport O'Connor relativement à la salubrité de l'eau.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE

Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (seulement la Partie IV sur l'Agence ontarienne des eaux)

Loi sur la jonction des audiences

Loi sur les évaluations environnementales

Charte des droits environnementaux de 1993

Loi sur la protection de l'environnement

Loi de 2000 sur le Tribunal de l'environnement

Loi sur le ministère de l'Environnement

Loi de 1997 sur le transfert des installations d'eau et d'égout aux municipalités

Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

Loi sur les ressources en eau de l'Ontario

Loi sur les pesticides

Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable

Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts

Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets

Loi de 1992 sur la gestion des déchets

Loi de 1992 sur l'Agence fiduciaire de régénération du secteur riverain

Ministère de
l'Environnement

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA
 PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007**

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

	PRÉVISIONS 2006 - 2007	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005 -2006	CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005
	\$	\$	\$
Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable	200 000,00	230 970,00	359 145,00
Tribunal de l'environnement	1 400 000,00	1 378 928,00	1 432 387,00
Comité consultatif sur les pesticides	200 000,00	197 597,00	199 052,00
Total - Organismes, conseils et commissions	1 800 000,00	1 807 495,00	1 990 584,00

*REMARQUE : Le ministère accordera 5 millions de dollars du poste Assainissement de l'eau au Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau en 2006-2007. Les renseignements financiers détaillés pour l'Agence ontarienne des eaux et le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau figurent dans leurs plans d'activités respectifs.

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA
 PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007**

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE - 2006 - 2007

	PRÉVISIONS 2006 - 2007 \$
FONCTIONNEMENT	272 855 744,00
IMMOBILISATIONS	29 445 500,00
Total - Fonctionnement et immobilisations	302 301 244,00

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE - 2006 - 2007

CRÉDITS ET PROGRAMMES	PRÉVISIONS 2006 - 2007 \$
ADMINISTRATION DU MINISTÈRE	
Soutien à la gestion stratégique	59 042 800,00
Total - Administration du ministère	59 042 800,00
AIR	
Réduction du smog et des toxiques atmosphériques	28 321 400,00
Air pur Ontario	20 144 200,00
Changement climatique	1 439 300,00
Total - Air	49 904 900,00
EAU	
Assainissement de l'eau	98 980 500,00
Protection des sources d'eau	18 852 500,00
Gestion des éléments nutritifs	9 142 300,00
Eau - Immobilisations	22 750 000,00
Total - Eau	149 725 300,00
DÉCHETS	
Gestion des déchets non dangereux	14 882 400,00
Gestion des déchets dangereux	14 238 700,00
Restauration des terres	7 759 400,00
Déchets - Immobilisations	6 695 500,00
Total - Déchets	43 576 000,00
CRÉDITS LÉGISLATIFS	52 244,00
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations	302 301 244,00

**DEUXIÈME PARTIE :
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES**

Le mandat du ministère est de protéger l'air, l'eau et les sols, et d'améliorer l'environnement en favorisant des collectivités saines, la protection écologique et le développement durable pour aujourd'hui et demain.

SOMMAIRE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS SELON LES CRÉDITS

CRÉDITS ET PROGRAMMES	PRÉVISIONS	VARIATION PAR RAPPORT AUX	PRÉVISIONS	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS
	2006 - 2007	PRÉVISIONS 2005 - 2006	2005 - 2006	PROVISOIRES	2004 - 2005
	\$	\$	%	\$	\$
Administration du ministère	59 042 800	2 751 500	4,9	56 291 300	56 574 856
Air	49 904 900	(166 800)	(0,3)	53 588 500	48 359 888
Eau	149 725 300	(23 275 500)	(13,5)	168 888 900	153 143 100
Déchets	43 576 000	1 008 900	2,4	43 162 200	42 752 568
Total à voter - Fonctionnement et immobilisations	302 249 000	(19 681 900)	(6,1)	321 930 900	300 830 412
Ajustement de consolidation nette pour RAO	-	(5 000 000)	(100,0)	5 000 000	5 000 000
Ajustement de consolidation nette pour AOE	-	-	-	-	1 096 000
Consolidation et autres ajustements	-	-	-	-	(6 100)
Crédits législatifs	52 244	1 998	4,0	50 246	39 063
Total - Fonctionnement et immobilisations	302 301 244	(24 679 902)	(7,5)	326 981 146	306 959 375
Actif					
Air		(1 000)	(100,0)	1 000	
Eau		(1 000)	(100,0)	1 000	
Déchets		(1 000)	(100,0)	1 000	
Total à voter - Actif		(3 000)	(100,0)	3 000	

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

Le mandat du ministère est de protéger l'air, l'eau et les sols, et d'améliorer l'environnement en favorisant des collectivités saines, la protection écologique et le développement durable pour aujourd'hui et demain.

SOMMAIRE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT SELON LES CRÉDITS

CRÉDITS ET PROGRAMMES	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005 -2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$		
Administration du ministère	59 042 800	4,9	2 751 500		56 291 300	56 291 300	56 574 856			
Air	49 904 900	(0,3)	(166 800)		50 071 700	53 588 500	48 359 888			
Eau	126 975 300	(22,5)	(36 837 800)		163 813 100	159 701 200	147 549 700			
Déchets	36 880 500	(4,8)	(1 866 600)		38 747 100	39 342 200	41 768 087			
Total à voter - Fonctionnement	272 803 500	(11,7)	(36 119 700)		308 923 200	308 923 200	294 252 531			
Ajustement de consolidation nette pour RAO	-	(100,0)	(5 000 000)		5 000 000	5 000 000	5 000 000			
Ajustement de consolidation nette pour AOE	-	-	-		-	-	1 096 000			
Consolidation et autres ajustements	-	-	-		-	-	(6 100)			
Crédits législatifs	52 244	4,0	1 998		50 246	50 246	39 063			
Total du ministère - Fonctionnement	272 855 744	(13,1)	(41 117 702)		313 973 446	313 973 446	300 381 494			
Actif										
Air		(100,0)	(1 000)		1 000					
Eau		(100,0)	(1 000)		1 000					
Déchets		(100,0)	(1 000)		1 000					
Total à voter - Actif		(100,0)	(3 000)		3 000					

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA
PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007**

RAPPROCHEMENT DES DONNÉES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

Fonctionnement	PRÉVISIONS 2005 - 2006 \$	CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005 \$
Total - Fonctionnement (données publiées antérieurement)	313 973 446	300 381 494
Réorganisation gouvernementale		
Transfert des fonctions provenant d'autres ministères	-	-
Transfert des fonctions à d'autres ministères	-	-
Total - Fonctionnement (données ayant subi un retraitement)	313 973 446	300 381 494

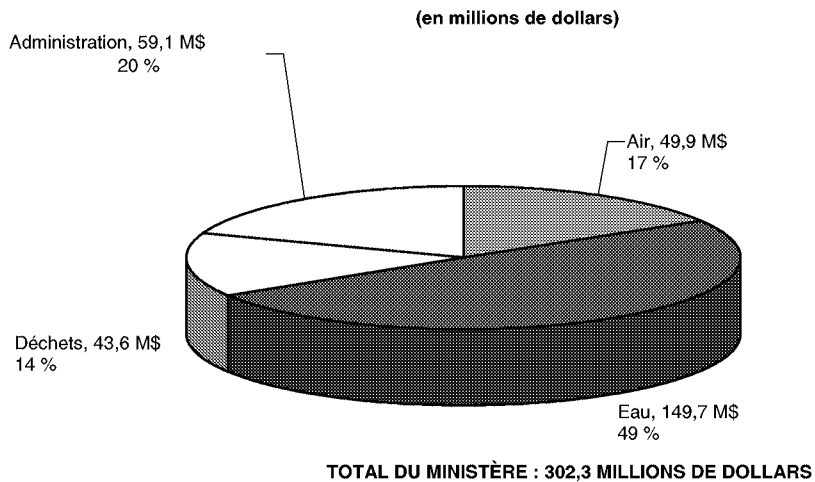
DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

Le mandat du ministère est de protéger l'air, l'eau et les sols, et d'améliorer l'environnement en favorisant des collectivités saines, la protection écologique et le développement durable pour aujourd'hui et demain.

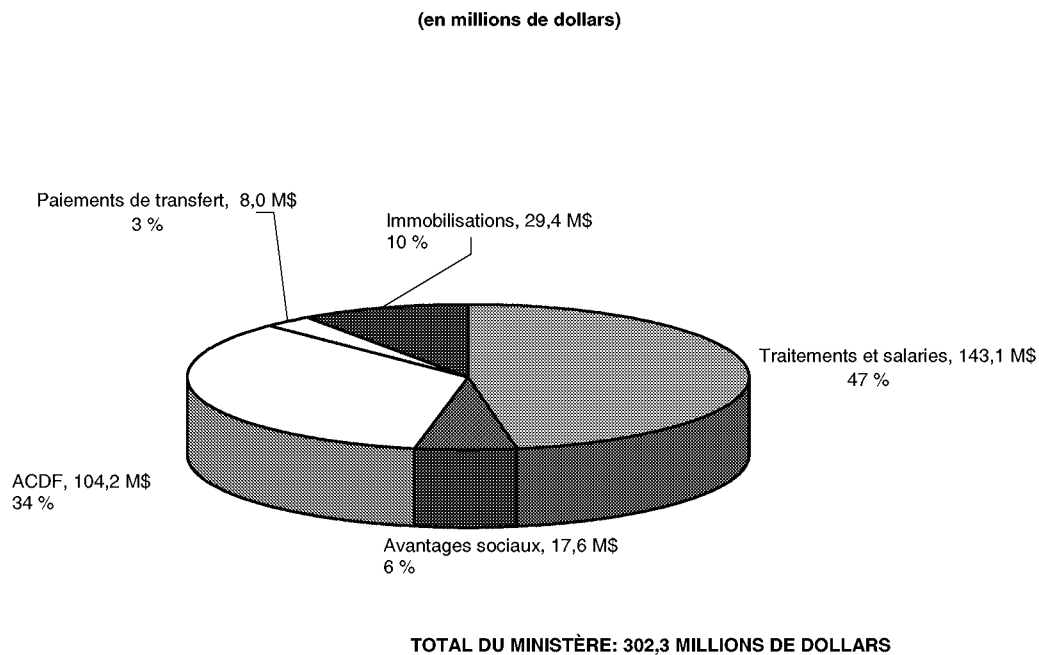
SOMMAIRE DE FONCTIONNEMENT PAR CRÉDIT ET CATÉGORIE DE DÉPENSES 2006 - 2007

Catégorie de dépenses	Crédit 1101	Crédit 1106	Crédit 1107	Crédit 1108	Total du ministère	
	Administration du ministère	Air	Eau	Déchets	\$	%
Fonctionnement	\$	\$	\$	\$	\$	%
Traitement et salaires	20 088 100	25 925 000	72 510 500	24 533 700	143 057 300	52,4
Avantages sociaux	2 559 100	3 210 500	8 449 100	3 357 100	17 575 800	6,4
Transports et communications	1 236 300	758 600	2 563 300	505 700	5 063 900	1,9
Services	33 523 700	18 736 400	33 208 900	7 491 700	92 960 700	34,1
Fournitures et matériel	1 982 800	874 400	3 343 500	591 300	6 792 000	2,5
Paiements de transfert	-	400 000	7 180 000	401 000	7 981 000	2,9
Autres opérations	-	-	-	-	-	-
Recouvrements	(347 200)	-	(280 000)	-	(627 200)	(0,2)
TOTAL	59 042 800	49 904 900	126 975 300	36 880 500	272 803 500	100
Total (en %) du ministère	21,6%	18,3%	46,6%	13,5%	100%	100%

**PRÉVISIONS DE 2006-2007 DU BUDGET
DU MINISTÈRE PAR PROGRAMME
(FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS)**



**PRÉVISIONS DE 2006-2007 DU BUDGET
DU MINISTÈRE PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS)**



DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

Le mandat du ministère est de protéger l'air, l'eau et les sols, et d'améliorer l'environnement en favorisant des collectivités saines, la protection écologique et le développement durable pour aujourd'hui et demain.

SOMMAIRE DES IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT

CRÉDITS ET PROGRAMMES	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005 -2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$		
Immobilisations										
Eau	22 750 000		13 562 300	147,6	9 187 700	9 187 700	9 187 700	5 593 400		
Déchets	6 695 500		2 875 500	75,3	3 820 000	3 820 000	3 820 000	984 481		
Total du ministère à voter - Immobilisations	29 445 500		16 437 800	126,4	13 007 700	13 007 700	13 007 700	6 577 881		

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
 SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007**

Le mandat du ministère est de protéger l'air, l'eau et les sols, et d'améliorer l'environnement en favorisant des collectivités saines, la protection écologique et le développement durable pour aujourd'hui et demain.

**SOMMAIRE DES IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT ET CATÉGORIE DE
 DÉPENSES**

Catégorie de dépenses	Crédit 1107	Crédit 1108	Total du ministère	
	Eau	Déchets	\$	%
Immobilisations	\$	\$	\$	%
Paiements de transfert	19 550 000	2 111 800	21 661 800	73,6
Autres opérations	3 200 000	4 583 700	7 783 700	26,4
TOTAL	22 750 000	6 695 500	29 445 500	100,0
Total (en %) du ministère	77,3%	22,7%	100%	

1106

AIR

CRÉDIT : AIR

CRÉDIT : 1106

AIR

Ce programme appuie les efforts visant à améliorer la qualité de l'air de l'Ontario en élaborant des lois, des politiques et des programmes qui ont pour but de réduire la pollution de l'air ayant des effets au niveau local, régional et mondial. Il fournit aussi des services de surveillance de la qualité de l'air et veille au respect des règlements du ministère.

Le crédit alloué à l'air comprend :

1. La réduction du smog et des toxiques atmosphériques
2. Le programme Air pur Ontario
3. Le changement climatique

Ministère de
l'Environnement

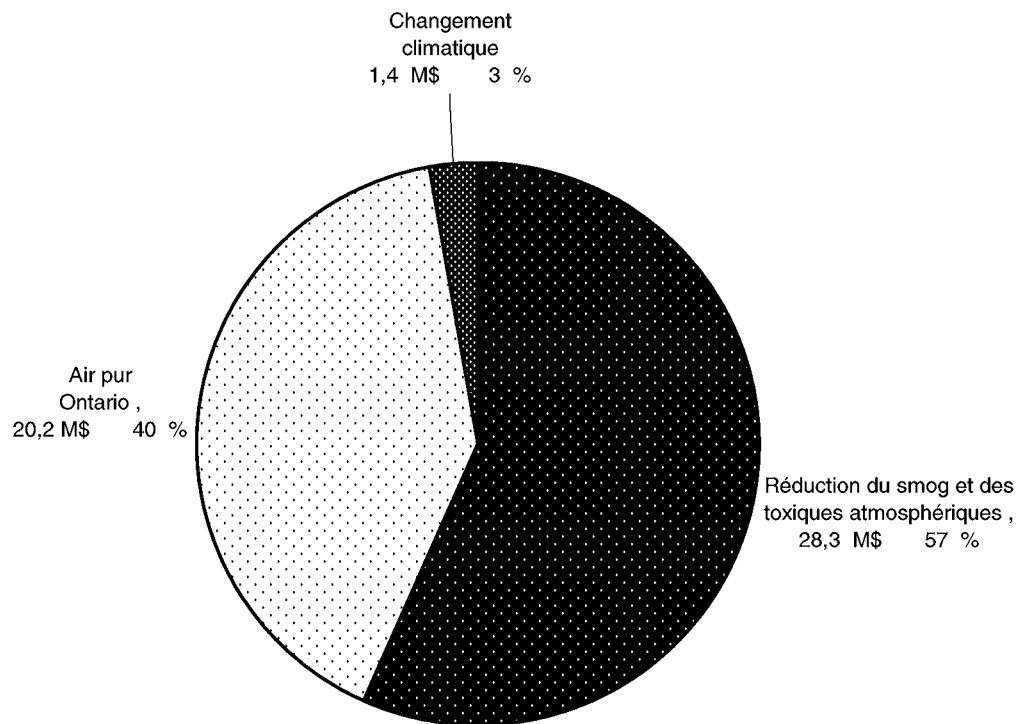
DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

AIR

Ce programme appuie les efforts visant à améliorer la qualité de l'air de l'Ontario en élaborant des lois, des politiques et des programmes qui ont pour but de réduire la pollution de l'air ayant des effets au niveau local, régional et mondial. Il fournit aussi des services de surveillance de la qualité de l'air et veille au respect des règlements du ministère.

AIR	PRÉVISIONS	VARIATION PAR RAPPORT AUX	PRÉVISIONS	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS
	2006 - 2007	PRÉVISIONS 2005 - 2006	2005 - 2006	2005 -2006	2004 - 2005
	\$	\$	%	\$	\$
FONCTIONNEMENT					
Réduction du smog et des toxiques atmosphériques	28 321 400	239 000	1	31 599 200	28 395 180
Air pur Ontario	20 144 200	(126 600)	(1)	20 270 800	19 369 503
Changement climatique	1 439 300	(279 200)	(16)	1 718 500	595 205
Total à voter - Fonctionnement	49 904 900	(166 800)	(0)	50 071 700	48 359 888
Total du programme - Fonctionnement	49 904 900	(166 800)	(0)	50 071 700	48 359 888
ACTIF					
Actif - Smog et toxiques atm.	-	(1 000)	(100)	1 000	-
Total - Actif	-	(1 000)	(100)	1 000	-

PRÉVISIONS 2006 - 2007
AIR
SOMMAIRE - FONCTIONNEMENT : PAR POSTE
(en millions de dollars)



TOTAL DU MINISTÈRE - FONCTIONNEMENT : 272,9 MILLIONS DE DOLLARS
TOTAL - AIR : 49,9 MILLIONS DE DOLLARS

CRÉDIT ET POSTE : 1106/1

CRÉDIT : AIR

POSTE : RÉDUCTION DU SMOG ET DES TOXIQUES ATMOSPHÉRIQUES

TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

- Le ministère continuera à élaborer et à mettre en œuvre des politiques pour résoudre le problème du smog et des toxiques atmosphériques, notamment pour obtenir des réductions des émissions provenant des États-Unis qui ont des répercussions transfrontalières sur la qualité de l'air en Ontario. Pour réduire les effets environnementaux sur la santé en améliorant la qualité de l'air à l'échelon régional, le ministère formule des exigences sur la réduction des émissions provenant de sources ontariennes (c'est-à-dire, des règlements) et continue à travailler avec d'autres collectivités publiques pour assainir l'air à l'échelon régional.
- Le ministère poursuivra l'établissement, la mise en œuvre et le maintien d'un système d'échange national de droits d'émission pour le SO₂ et le NO_x qui procurera la flexibilité nécessaire pour les sources plafonnées afin d'atteindre les objectifs de réduction.
- Pour protéger les collectivités locales des répercussions négatives sur la santé et l'environnement, le ministère fixe, met à jour et impose des normes de qualité de l'air spécifiques à chaque polluant dans le Règlement de l'Ontario 419/05. La conformité est généralement évaluée en utilisant des modèles de dispersion de l'air pour évaluer les effets. L'imposition de normes nouvelles ou mises à jour en matière de qualité de l'air et de nouveaux modèles peut présenter des problèmes techniques et économiques pouvant être résolus dans le cadre du processus normalisé alternatif propre à chaque site en fonction des risques qu'il présente.
- Le ministère exploite également des unités mobiles de surveillance de la qualité de l'air afin d'appliquer le Règlement de l'Ontario 419/05 (*Air Pollution – Local Air Quality*), réalise des études spéciales visant à analyser la qualité de l'air à l'échelon régional et à évaluer la pollution atmosphérique transfrontalière, et joue un rôle crucial dans les interventions d'urgence en cas de déversement ou d'accident (par ex., l'incendie de pneus de Hagersville, l'incendie des installations de recyclage de Plastimet, le déraillement à Mississauga, etc.).
- Le ministère de l'Environnement établit, maintient et analyse des bases de données d'inventaire complètes sur les émissions atmosphériques. De même, il conçoit, met en œuvre, exploite et supervise un réseau de surveillance de la qualité de l'air à l'échelle de la province (qui sert aussi à soutenir le Programme d'intervention en cas d'alerte au smog). Il mène également des enquêtes phytotoxiques pour évaluer les répercussions de la pollution atmosphérique sur les cultures, les forêts et la végétation dans l'ensemble de la province et la contamination des sols à partir des sources d'émissions et administre la *Loi sur les pesticides* et le Règlement 914.
- Pour veiller à ce que des sources plus propres de production d'électricité soient construites et exploitées d'une manière acceptable d'un point de vue environnemental, le ministère évalue les projets de production d'électricité de façon continue et en temps opportun.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1106/1

CRÉDIT : AIR

POSTE : RÉDUCTION DU SMOG ET DES TOXIQUES ATMOSPHÉRIQUES
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS	VARIATION PAR RAPPORT AUX	PRÉVISIONS	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS
	2006 - 2007	PRÉVISIONS 2005 - 2006	2005 - 2006	PROVISOIRES	2004 - 2005
	\$	\$	%	\$	\$
Traitements et salaires	21 562 600	989 200	5	20 573 400	18 165 826
Avantages sociaux	2 674 500	-	-	2 674 500	2 296 136
Transport et communications	554 400	(110 700)	(17)	665 100	1 004 843
Services	2 504 300	(569 900)	(19)	3 074 200	3 219 531
Fournitures et matériel	625 600	(69 600)	(10)	695 200	2 921 644
Palements de transfert - Fonct.	400 000	-	-	400 000	787 200
Autres opérations	-	-	-	-	-
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-	-	-
Total	28 321 400	239 000	1	28 082 400	28 395 180

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	1 043 300
Initiatives d'économies horizontales	(208 000)
Réaffectation dans le ministère	(596 300)
	<u>239 000</u>

CRÉDIT ET POSTE : 1106/1

CRÉDIT: AIR
POSTE : RÉDUCTION DU SMOG ET DES TOXIQUES
ATMOSPHÉRIQUES
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Mesure du rendement	Objectif	État d'avancement
Réduction des émissions ontariennes de dioxyde de soufre	Réduction de 50 % des limites fixées dans le cadre du programme « Les pluies acides, un compte à rebours » d'ici à 2015 ou de 62 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2015.	Les concentrations de SO ₂ de 2000 sont 49 % plus faibles que celles de 1990.
Réduction des émissions ontariennes d'oxyde d'azote	Réduction de 45 % par rapport aux concentrations de 1990 d'ici à 2015	Les concentrations de NO _x de 2000 sont 15 % plus faibles que celles de 1990.
Réduction des émissions ontariennes de composés organiques volatils	Réduction de 25 % par rapport aux concentrations de 1990 d'ici à 2015	Les concentrations de COV de 2000 sont 20 % plus faibles que celles de 1990.
Conformité de l'OPG au Règlement de l'Ontario 396 (Conversion de la centrale électrique Lakeview)	100 %	Conformité à 100 % de l'OPG. La centrale électrique Lakeview a cessé de brûler du charbon le 30 avril 2005.
Conformité du secteur de l'électricité au Règlement de l'Ontario 397/01 (échange des droits d'émission)	100 %	Conformité à 100 % de l'OPG. Conformité à 100 % des producteurs d'électricité indépendants.

CRÉDIT ET POSTE : 1106/2
CRÉDIT : AIR
POSTE : AIR PUR ONTARIO
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

- En vigueur depuis 1999, *Air pur Ontario* est un programme obligatoire d'analyse des émissions et d'entretien des véhicules légers et lourds.
- Il a pour but de réduire les émissions de polluants à l'origine du smog des véhicules en exigeant que ceux-ci passent un test d'émissions afin de détecter les problèmes et d'imposer des correctifs. En tant que tel, *Air pur Ontario* joue un rôle important dans le plan d'assainissement de l'air de l'Ontario et aide la province à remplir ses engagements de réduire les émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils en vertu des normes pancanadiennes et de l'*Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air*.
- Les objectifs du programme comprennent notamment :
 - la réduction des polluants à l'origine du smog rejetés par les véhicules routiers;
 - un degré élevé d'acceptation de la part du public et de l'industrie;
 - le recouvrement complet des coûts (neutralité fiscale) durant la durée de vie du programme;
 - l'intégrité des activités – le programme est conçu pour satisfaire aux normes les plus strictes en matière de conformité relativement au contrat de rendement des centres *Air pur Ontario*.
- Le *programme Air pur Ontario* est offert par le secteur privé dans le cadre de contrats de paiement à l'acte et de contrats de rendement. Le ministère de l'Environnement administre les services *Air pur Ontario* par l'entremise du Bureau d'*Air pur Ontario*.
- Les services associés au programme qui sont fournis par des contrats externes de paiement à l'acte comprennent les suivants : (1) centre d'appel, (2) services d'information, (3) formation et certification, (4) assurance ou contrôle de la qualité – véhicules légers, (5) assurance ou contrôle de la qualité – véhicules lourds, (6) gestion des documents imprimés.
- *La Patrouille anti-smog* effectue des contrôles sur la route en utilisant une approche fondée sur le risque afin de concentrer ses ressources sur les véhicules qui présentent les risques les plus élevés pour notre environnement.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1106/2

CRÉDIT : AIR
POSTE : AIR PUR ONTARIO
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS	VARIATION PAR RAPPORT AUX	PRÉVISIONS	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS
	2006 - 2007	PRÉVISIONS 2005 - 2006	2005 - 2006	PROVISOIRES	2004 - 2005
	\$	\$	%	\$	\$
Traitements et salaires	3 387 300	230 600	7	3 156 700	2 631 200
Avantages sociaux	410 400	-	-	410 400	276 100
Transports et communications	159 400	18 200	13	141 200	187 100
Services	16 027 700	(393 600)	(2)	16 421 300	16 963 300
Fournitures et matériel	159 400	18 200	13	141 200	213 100
Paiements de transfert - Fonct.	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-	-	-
Total	20 144 200	(126 600)	(1)	20 270 800	20 270 800
					19 369 503

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	126 000
Initiatives d'économies horizontales	(701 800)
Réaffectation dans le ministère	449 200
	<u>(126 600)</u>

CRÉDIT ET POSTE : 1106/3

CRÉDIT : AIR
POSTE : CHANGEMENT CLIMATIQUE
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

- Le ministère de l'Environnement travaille avec le gouvernement fédéral et d'autres gouvernements provinciaux par l'entremise de divers groupes de travail pour résoudre les problèmes associés au changement climatique comme les gaz à effet de serre, la réduction des émissions par les grands émetteurs finaux, les mesures ciblées pour les petits émetteurs finaux, l'échange des droits d'émission à l'échelon national, les répercussions et l'adaptation ainsi que les substances qui détruisent l'ozone.
- Par l'intermédiaire de ces mesures (et bien d'autres), l'Ontario soutient la ratification du protocole de Kyoto par le gouvernement fédéral et aidera le Canada à remplir ses obligations.
- Les fonctions se rapportant précisément au changement climatique comprennent notamment :
 - la négociation, avec le gouvernement fédéral, d'un Protocole d'entente de coopération en matière de lutte contre les changements climatiques (terminée le 21 mai 2004);
 - la coordination des négociations d'accords de suivi du protocole d'entente précisant les domaines de coopération et les échéances pour la mise en œuvre;
 - la formulation (avec d'autres ministères) des propositions de l'Ontario concernant le financement fédéral afin de résoudre le problème des émissions de gaz à effet de serre;
 - la collaboration avec le gouvernement fédéral pour définir et mettre en œuvre des activités de réduction des émissions pour le secteur de l'électricité en tant que grand émetteur final;
 - la collaboration avec le gouvernement fédéral pour définir et mettre en œuvre des activités de réduction des émissions pour l'industrie sidérurgique aux termes du protocole d'entente signé en janvier 2005;
 - la mise en œuvre de la stratégie des carburants verts pour faire passer à cinq pour cent la teneur moyenne annuelle d'éthanol dans l'essence vendue en Ontario à compter de 2007;
 - la présidence du caucus provincial et territorial sur le changement climatique pour échanger des renseignements et influencer sur l'ensemble des politiques de haut niveau relativement au changement climatique au Canada.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1106/3

CRÉDIT : AIR
POSTE : CHANGEMENT CLIMATIQUE
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005-2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$		
Traitements et salaires	975 100	1	8 900		966 200	893 900	385 647			
Avantages sociaux	125 600	-	-		125 600	32 100	44 557			
Transports et communications	44 800	(50)	(45 700)		90 500	18 700	7 342			
Services	204 400	(54)	(241 300)		445 700	769 400	156 311			
Fournitures et matériel	89 400	(1)	(1 100)		90 500	4 400	1 348			
Paiements de transfert - Fonct.	-	-	-		-	-	-			
Autres opérations	-	-	-		-	-	-			
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-		-	-	-			
Total	1 439 300	(16)	(279 200)		1 718 500	1 718 500	595 205			

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	8 400
Initiatives d'économies horizontales	(29 300)
Financement d'une durée limitée pour les carburants propres	(100 000)
Réaffectation dans le ministère	(158 300)
	<u>(279 200)</u>

1107

EAU

CRÉDIT: EAU

CRÉDIT: 1107

EAU

Ce programme appuie les efforts de protection de l'eau potable de l'Ontario en élaborant des lois, des politiques et des programmes, en surveillant la qualité de l'eau et en veillant au respect des règlements pour que l'eau potable soit protégée de la source aux usagers et que les ressources hydriques de l'Ontario soient préservées et conservées.

Le crédit alloué à l'eau comprend :

1. L'assainissement de l'eau
2. La protection des sources d'eau
3. La gestion des éléments nutritifs
4. L'eau - Immobilisations

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

EAU

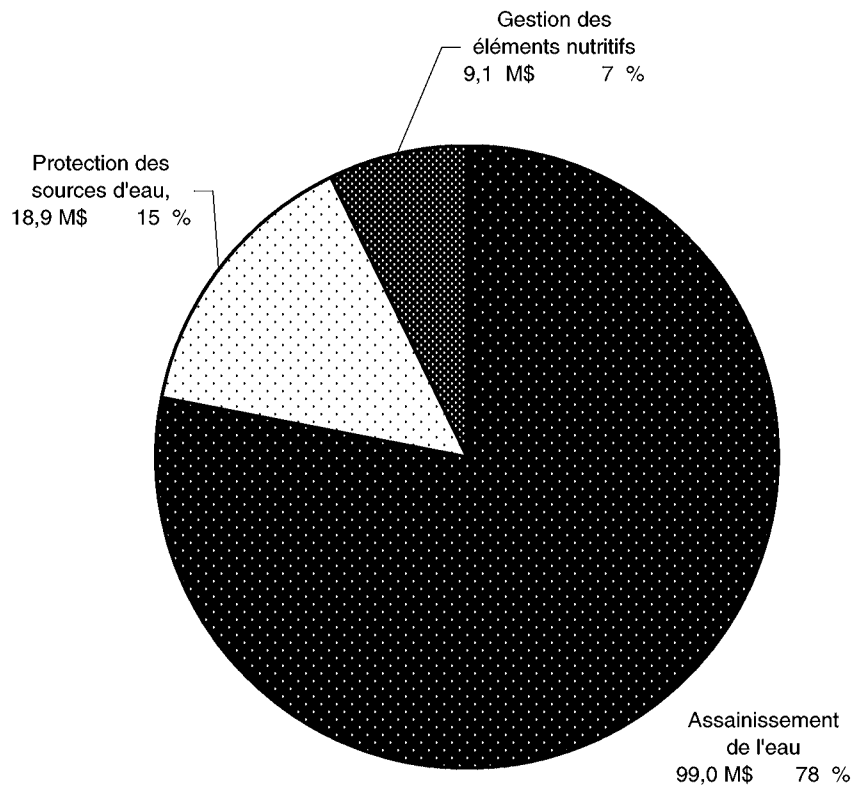
Ce programme appuie les efforts de protection de l'eau potable de l'Ontario en élaborant des lois, des politiques et des programmes, en surveillant la qualité de l'eau et en veillant au respect des règlements pour que l'eau potable soit protégée de la source aux usagers et que les ressources hydriques de l'Ontario soient préservées et conservées.

EAU	PRÉVISIONS	VARIATION PAR RAPPORT AUX	PRÉVISIONS	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS
	2006 - 2007	PRÉVISIONS 2005 - 2006	2005 - 2006	PROVISOIRES	2004 - 2005
	\$	\$	%	2005-2006	\$
FONCTIONNEMENT					
Assainissement de l'eau	98 980 500	(21 445 500)	(18)	118 130 800	101 919 479
Protection des sources d'eau	18 852 500	(14 601 600)	(44)	33 454 100	26 583 936
Gestion des éléments nutritifs	9 142 300	(790 700)	(8)	9 933 000	5 847 561
Total à voter - Fonctionnement	126 975 300	(36 837 800)	(22)	163 813 100	134 350 976
Créance irrécouvrable	1 000	-	-	1 000	-
Crédits législatifs	-	-	-	1 400 000	13 198 724
Total du programme - Fonct.	126 976 300	(36 837 800)	(22)	163 814 100	147 549 700

IMMOBILISATIONS

Eau - Immobilisations	22 750 000	13 562 300	148	9 187 700	5 593 400
Total du programme - Imm.	22 750 000	13 562 300	148	9 187 700	5 593 400

PRÉVISIONS 2006 - 2007
EAU
SOMMAIRE - FONCTIONNEMENT : PAR POSTE
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



TOTAL DU MINISTÈRE - FONCTIONNEMENT : 272,9 MILLIONS DE DOLLARS
TOTAL - EAU : 127,0 MILLIONS DE DOLLARS

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR
 LES RÉSULTATS 2006 - 2007**

GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

PROJET	COÛTS (en millions de \$)	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ATTENDUS
Protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants	18,5	2006 - 2007	Le financement servira aux études sur les eaux souterraines et de surface. Les boursiers seront choisis en consultation avec les offices de protection de la nature qui coordonnent ce programme de protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants.
Accord Canada-Ontario 2002 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO)	1,1	2006 - 2007	Engagements réalisés par la province en vertu de l'Accord Canada--Ontario 2002 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO).
Mise à niveau des équipements de laboratoire et de surveillance ainsi que des locaux du 125 Resources Road	3,2	En cours	Mise à niveau des installations de laboratoire et scientifiques du ministère afin d'utiliser les technologies de pointe et de respecter les normes récentes. Améliorations de l'infrastructure des bâtiments pour résoudre des problèmes de santé et sécurité.

CRÉDIT ET POSTE : 1107/1

CRÉDIT: EAU
POSTE : ASSAINISSEMENT DE L'EAU
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

L'une des responsabilités fondamentales du gouvernement est de garantir à tous les Ontariens et Ontariennes une eau potable salubre. Non seulement le programme de l'eau potable et les ressources qui lui sont accordées permettra au gouvernement de remplir ses engagements à l'égard d'une *meilleure santé* mais contribuera aussi à l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre toutes les recommandations du juge O'Connor de la Commission d'enquête sur Walkerton.

L'objectif du ministère, tout comme celui des recommandations du juge O'Connor, est de « s'assurer que les réseaux d'approvisionnement en eau potable de l'Ontario fournissent une eau dont le niveau de risque sera si négligeable que toute personne raisonnable et informée pourra en consommer sans crainte ». (Rapport de la Commission d'enquête sur Walkerton, partie II du rapport, page 5). La protection de l'eau potable de l'Ontario est constituée de huit éléments :

1. un cadre réglementaire et politique complet qui remplit une fonction de supervision afin d'assurer la responsabilisation légale de la salubrité de l'eau potable;
2. des analyses fiables et en temps opportun de l'eau potable pour garantir un contrôle régulier de la salubrité de l'eau potable;
3. la notification et l'intervention immédiate en cas d'incident ayant trait à la qualité de l'eau;
4. des pratiques de délivrance des permis, de formation et de certification qui garantissent que les réseaux d'eau potable sont gérés par des exploitants adéquatement qualifiés et formés et que les laboratoires qui analysent les échantillons d'eau potable soient correctement autorisés et qu'ils utilisent des méthodes et des protocoles accrédités;
5. des programmes complets d'inspection des installations et des laboratoires de traitement, comprenant des inspections annoncées et spontanées;
6. l'enquête et l'application des lois et des règlements pour garantir la salubrité de l'eau potable et l'intégrité du cadre de réglementation;
7. l'acquisition intégrée des données et la gestion de l'information pour soutenir les programmes d'inspection du ministère ainsi que les efforts de conformité et garantir la transparence de même que l'accès du public à l'information sur l'eau potable;
8. l'éducation et la sensibilisation afin de procurer au public et à la collectivité réglementée les renseignements dont elle a besoin concernant l'eau potable.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1107/1

CRÉDIT : EAU
POSTE : ASSAINISSEMENT DE L'EAU
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005-2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$		
Traitements et salaires	55 071 200	10	5 216 400		49 854 800	54 997 300	48 150 142			
Avantages sociaux	6 379 600	(2)	(101 600)		6 481 200	6 699 500	5 894 764			
Transports et communications	1 754 600	(12)	(233 600)		1 988 200	2 750 800	2 566 801			
Services	28 125 300	(48)	(25 962 200)		54 087 500	32 459 500	24 263 855			
Fournitures et matériel	2 129 800	(6)	(146 600)		2 276 400	16 049 500	14 348 344			
Paiements de transfert - Fonct.	5 800 000	(9)	(600 000)		6 400 000	5 824 900	6 877 626			
Autres opérations	-	-	-		-	-	-			
Recouvrements provenant d'autres ministères	(280 000)	(58)	382 100		(662 100)	(650 700)	(182 053)			
Total	98 980 500	(18)	(21 445 500)		120 426 000	118 130 800	101 919 479			

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	2 253 800
Initiatives d'économies horizontales	(1 246 300)
Investissements d'une durée limitée dans l'hébergement	(12 660 000)
Investissements d'une durée limitée dans la technologie de l'information	(7 900 000)
Investissement dans la science	700 000
Réaffectation dans le ministère	(2 593 000)
	<u>(21 445 500)</u>

CRÉDIT ET POSTE : 1107/1**CRÉDIT: EAU**
POSTE : ASSAINISSEMENT DE L'EAU
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Mesure du rendement	Objectif	État d'avancement
Mise en œuvre des recommandations du juge O'Connor.	S.O.	Au 1 ^{er} mars 2006 :
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un cadre complet de travail pour la protection de l'eau de la source au robinet (22 recommandations)		3 recommandations mises en oeuvre 6 recommandations actuellement mises en œuvre par voie législative 13 recommandations en cours
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du cadre normatif et réglementaire de protection (70 recommandations)		42 recommandations mises en oeuvre 18 recommandations actuellement mises en œuvre par voie législative 10 recommandations en cours
<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la surveillance, des inspections et des déclarations publiques (29 recommandations)		20 recommandations mises en oeuvre 4 recommandations actuellement mises en œuvre par voie législative 5 recommandations en cours
Pourcentage des analyses d'eau potable visant à déceler la présence d' <i>E. Coli</i> effectuées par les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux qui satisfont aux normes ontariennes en matière de qualité de l'eau potable.	> 99,0 %	Analyses réalisées en 2004-2005 : 99,97 %
Pourcentage des réseaux d'eau potable résidentiels municipaux et autonomes qui sont inspectés (inspections prévues).	100 % annuellement	Atteint
Pourcentage des inspections de laboratoires prévues.	100 % annuellement	Atteint

CRÉDIT ET POSTE : 1107/2

CRÉDIT: EAU
POSTE : PROTECTION DES SOURCES D'EAU
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

- Ce poste appuie la planification par le ministère de la protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants.
- La protection de l'eau à la source garantit à l'Ontario un approvisionnement à long terme durable et propre en eau potable.
- Ce poste aide le gouvernement à réaliser son engagement de mettre en application les recommandations de la Commission d'enquête sur Walkerton.
- Les initiatives clés de ce poste comprennent notamment :
 - l'établissement d'un cadre de travail global pour la planification de la protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants (notamment des lois, des règlements et des lignes directrices) de même que l'amélioration des programmes de base existants et des nouveaux programmes essentiels qui la sous-tendent;
 - l'apport de connaissances scientifiques pour la protection des sources d'eau, comprenant un examen technique détaillé des menaces pour les sources d'eau potable et le renouvellement des objectifs établis par la province en matière de qualité de l'eau;
 - l'examen des demandes, le traitement et la délivrance des approbations et des permis, notamment les permis de prélèvement d'eau et les certificats d'approbation des systèmes et des installations;
 - la surveillance et le signalement de la quantité d'aquifères et de leur qualité ainsi que de la qualité de l'eau de surface (notamment celle des Grands Lacs);
 - le soutien des solutions technologiques pour favoriser une collecte efficace des données et des renseignements accessibles;
 - l'harmonisation des programmes de base du ministère qui contribuent à la protection des sources d'eau, tel que les permis de prélèvement d'eau et les programmes de puits;
 - la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario 2002 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO).

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1107/2

CRÉDIT : EAU
POSTE : PROTECTION DES SOURCES D'EAU
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$		
Traitements et salaires	11 417 900	8	836 700		10 581 200	10 581 200	9 307 398			
Avantages sociaux	1 303 200	(5)	(72 200)		1 375 400	1 375 400	1 172 119			
Transports et communications	421 700	(21)	(115 400)		537 100	434 900	444 129			
Services	4 040 500	(77)	(13 389 100)		17 429 600	12 675 200	12 275 587			
Fournitures et matériel	669 200	(13)	(102 600)		771 800	838 000	1 483 009			
Paiements de transfert - Fonct.	1 000 000	(64)	(1 759 000)		2 759 000	7 549 400	1 901 694			
Autres opérations	-	-	-		-	-	-			
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-		-	-	-			
Total	18 852 500	(44)	(14 601 600)		33 454 100	33 454 100	26 583 936			

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	488 000
Initiatives d'économies horizontales	(332 600)
Investissements d'une durée limitée dans la technologie de l'information	(1 650 300)
Réalisation de l'Accord Canada-Ontario 2002 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO)	(10 624 400)
Financement d'une durée limitée pour les permis de prélèvement d'eau	(479 700)
Élaboration de normes et de lignes directrices techniques	(700 000)
Financement d'une durée limitée pour la désaffectation des puits	(500 000)
Fonds juridiques pour la Loi sur l'eau saine	(168 900)
Réaffectation dans le ministère	(633 700)
	(14 601 600)

CRÉDIT ET POSTE : 1107/2**CRÉDIT: EAU**
POSTE : PROTECTION DES SOURCES D'EAU
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Mesure du rendement	Objectif pour 2006-2007	État d'avancement
Engagements réalisés par la province en vertu de l'Accord Canada--Ontario 2002 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO)	125 engagements	100 % des plans de travail ont été préparés et sont présentement en cours pour remplir les 125 engagements pris par l'Ontario seul ou par l'Ontario conjointement avec le gouvernement fédéral aux termes des quatre annexes de l'entente actuelle d'ici au 31 mars 2007.

CRÉDIT ET POSTE : 1107/3

CRÉDIT : EAU

POSTE : GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS

TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

- Ce poste couvre l'exécution de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* et des règlements afférents, ainsi que les programmes du ministère s'y rapportant en vertu de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
- La gestion efficace de l'application sur le sol d'éléments nutritifs réduit la possibilité de répercussions environnementales négatives sur les ressources d'eau de surface et les aquifères.
- Les initiatives clés de ce poste comprennent notamment :
 - la conformité et l'application des exigences réglementaires relatives aux éléments nutritifs agricoles et non agricoles;
 - l'intervention en cas d'incidents environnementaux, notamment en cas d'urgence;
 - la recherche et le développement de normes scientifiques grâce à diverses initiatives dont le Programme de recherche conjoint en gestion des éléments nutritifs;
 - l'apport de conseils techniques et d'un soutien au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales lors de l'examen et de l'approbation des plans de gestion des éléments nutritifs des fermes;
 - la surveillance des retombées environnementales sur les bassins versants agricoles prioritaires;
 - le soutien des laboratoires pour les inspections;
 - l'élaboration de politiques et l'appui soutenus au Comité consultatif provincial de la gestion des éléments nutritifs et au Comité des normes scientifiques de gestion des éléments nutritifs;
 - les modifications continues au règlement sur la gestion des éléments nutritifs;
 - les solutions technologiques efficaces pour la gestion des données et des renseignements reliés à ce poste.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1107/3

CRÉDIT : EAU
POSTE : GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005-2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$		
Traitements et salaires	6 021 400	5	312 400		5 709 000	2 621 000	1 935 947			
Avantages sociaux	766 300	3	24 100		742 200	338 600	305 266			
Transports et communications	387 000	(4)	(17 700)		404 700	119 100	219 627			
Services	1 043 100	(51)	(1 093 200)		2 136 300	2 995 600	2 532 057			
Fournitures et matériel	544 500	(3)	(16 300)		560 800	263 600	337 664			
Paiements de transfert - Fonct.	380 000	-	-		380 000	378 400	517 000			
Autres opérations	-	-	-		-	-	-			
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-		-	-	-			
Total	9 142 300	(8)	(790 700)		9 933 000	6 716 300	5 847 561			

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	89 500
Initiatives d'économies horizontales	(104 500)
Réaffectation dans le ministère	(775 700)
	<u>(790 700)</u>

CRÉDIT ET POSTE : 1107/4

CRÉDIT: EAU
POSTE : IMMOBILISATIONS
TYPE DE DÉPENSES : IMMOBILISATIONS

DESCRIPTION

Ce sous-poste est responsable :

- de l'aide fournie aux intervenants externes sous forme d'investissements pour la réalisation de leurs objectifs en matière de salubrité de l'eau et de protection des sources d'eau;
- des investissements dans l'infrastructure scientifique et de surveillance du ministère.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1107/4

CRÉDIT : EAU
POSTE : EAU - IMMOBILISATIONS
TYPE DE DÉPENSES : IMMOBILISATIONS

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Traitements et salaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avantages sociaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transports et communications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fournitures et matériel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements de transfert	19 550 000	227	13 562 300	227	5 987 700	5 487 700	4 421 853	4 421 853	4 421 853	
Autres opérations	3 200 000	-	-	-	3 200 000	3 700 000	1 171 547	1 171 547	1 171 547	
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	22 750 000	148	13 562 300	148	9 187 700	9 187 700	5 593 400	5 593 400	5 593 400	

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Études de planification de la protection des sources à l'échelle des bassins versants	14 500 000
Accord Canada-Ontario 2002 concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs	250 000
Fonds provincial de protection des eaux/Programme d'aide aux municipalités	(1 187 700)
	<u><u>13 562 300</u></u>

1108

DÉCHETS

CRÉDIT : DÉCHETS

CRÉDIT : 1108

DÉCHETS

Les ressources du poste Déchets soutiennent les priorités du gouvernement d'édifier des collectivités plus fortes et plus sécuritaires et d'améliorer la santé. Des ressources sont employées dans le but de réduire, de réutiliser et de recycler les déchets que produisent les Ontariennes et Ontariens en élaborant des lois, des politiques et des programmes et en assurant la conformité afin d'améliorer la gestion des déchets dangereux et non dangereux et de rétablir la qualité du sol grâce au nettoyage des sites contaminés.

Le crédit alloué à la gestion des déchets comprend :

1. La gestion des déchets non dangereux
2. La gestion des déchets dangereux
3. La restauration des terres
4. Les déchets – Immobilisations

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007**

DÉCHETS

Ce programme appuie l'objectif visant à réduire, réutiliser et recycler les déchets que génère la population de l'Ontario en élaborant des lois, des politiques et des programmes et en veillant à leur application pour améliorer la gestion des déchets dangereux et non dangereux et pour restaurer la qualité des sols grâce à l'assainissement des sites contaminés.

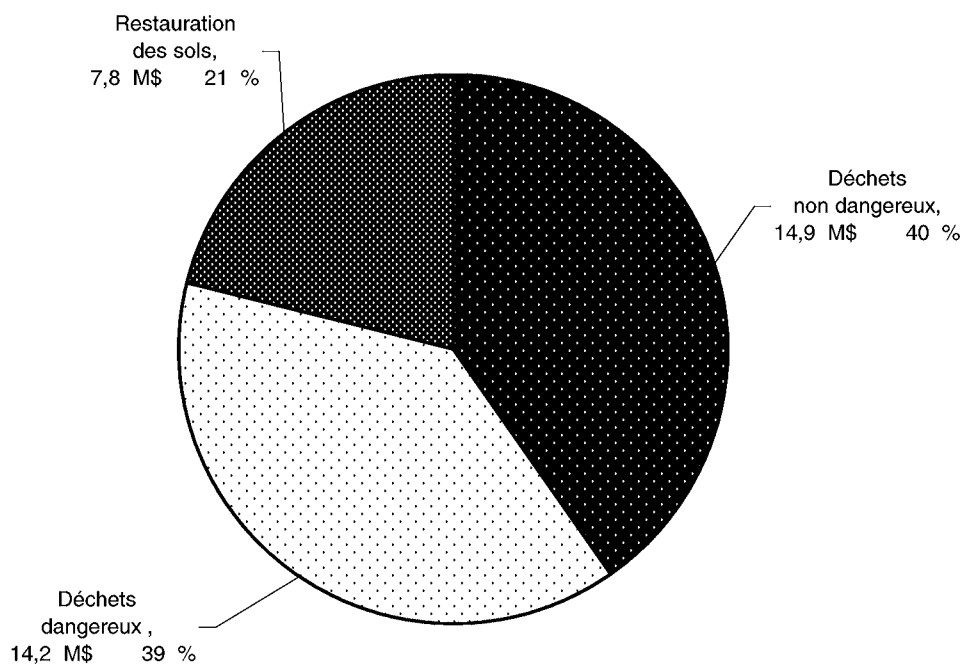
DÉCHETS	PRÉVISIONS	VARIATION PAR RAPPORT AUX	PRÉVISIONS	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS
	2006 - 2007	PRÉVISIONS 2005 - 2006	2005 - 2006	PROVISOIRES	2004 - 2005
	\$	\$	%	2005-2006	\$
FONCTIONNEMENT					
Déchets non dangereux	14 882 400	(1 997 800)	(12)	16 880 200	18 341 419
Déchets dangereux	14 238 700	424 800	3	13 813 900	15 211 193
Restauration des terres	7 759 400	(293 600)	(4)	8 053 000	8 215 475
Total à voter - Fonctionnement	36 880 500	(1 866 600)	(5)	38 747 100	41 768 087
Créance irrécouvrable	1 000	-	-	1 000	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-
Total du programme - Fonct.	36 881 500	(1 866 600)	(5)	38 748 100	41 768 087

IMMOBILISATIONS

Déchets - Immobilisations	6 695 500	2 875 500	75	3 820 000	984 481
Total du programme - Imm.	6 695 500	2 875 500	75	3 820 000	984 481

Ministère de
l'Environnement

PRÉVISIONS 2006 - 2007
DÉCHETS
SOMMAIRE - FONCTIONNEMENT : PAR POSTE
(EN MILLIONS DE DOLLARS)



TOTAL DU MINISTÈRE - FONCTIONNEMENT : 272,9 MILLIONS DE DOLLARS
TOTAL - DÉCHETS : 36,9 MILLIONS DE DOLLARS

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE SUR
LES RÉSULTATS 2006 - 2007**

GRANDS PROJETS D'IMMOBILISATIONS

Projet	COÛTS (en millions de \$)	ÉCHÉANCIER	RÉSULTATS ESCOMPTÉS
Fonds d'assainissement de l'environnement	6,7	En cours	Gestion et enquêtes relativement à un projet d'ingénierie. Élaboration d'options de restauration. Construction de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des effluents pour régler le problème des déchets dangereux.

CRÉDIT ET POSTE : 1108/1

CRÉDIT : DÉCHETS
POSTE : GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

- Ce poste est responsable de l'établissement et de l'application des lois, des politiques, des programmes et des normes ainsi que de leur respect afin de réduire, de réutiliser et de recycler les déchets que produisent les Ontariens.

- Les initiatives relatives à ce poste comprennent notamment :
 - l'établissement de normes environnementales;
 - les programmes relatifs aux déchets non dangereux;
 - les règlements relatifs aux déchets non dangereux;
 - l'évaluation environnementale;
 - les normes relatives à l'enfouissement;
 - les tests et les analyses de laboratoire;
 - les certificats d'approbation.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1108/1

CRÉDIT : DÉCHETS
POSTE : GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005-2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Traitements et salaires	9 913 000	(11)	(1 164 200)		11 077 200	11 088 300	12 358 836			
Avantages sociaux	1 440 000	-	-		1 440 000	1 455 300	1 668 462			
Transports et communications	235 900	(31)	(107 800)		343 700	638 100	752 172			
Services	2 634 300	(19)	(611 500)		3 245 800	1 255 900	2 717 779			
Fournitures et matériel	258 200	(31)	(114 300)		372 500	604 000	699 670			
Paiements de transfert - Fonct.	401 000	-	-		401 000	634 500	144 500			
Autres opérations	-	-	-		-	-	-			
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-		-	-	-			
Total	14 882 400	(12)	(1 997 800)		16 880 200	15 676 100	18 341 419			

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	481 600
Initiatives d'économies horizontales	(161 000)
Réaffectation dans le ministère	(2 318 400)
	<u>(1 997 800)</u>

CRÉDIT ET POSTE : 1108/2

CRÉDIT : DÉCHETS

POSTE : GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

- Ce poste est responsable de l'établissement et de la mise en œuvre des lois, des politiques, des programmes et des normes ainsi que de leur respect afin d'améliorer la gestion des déchets dangereux.
- Les initiatives relatives à ce poste comprennent notamment :
 - l'établissement de normes environnementales;
 - les programmes de gestion des déchets dangereux;
 - les règlements relatifs aux déchets dangereux;
 - le Réseau électronique d'information sur les déchets dangereux;
 - l'évaluation environnementale;
 - les tests et les analyses de laboratoire;
 - les certificats d'autorisation.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1108/2

CRÉDIT : DÉCHETS
POSTE : GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005-2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Traitements et salaires	10 688 000	(2)	(195 200)		10 883 200	10 406 700	10 559 996			
Avantages sociaux	1 414 800	-	-		1 414 800	1 529 200	1 357 662			
Transports et communications	156 100	(43)	(120 100)		276 200	582 100	547 413			
Services	1 791 900	86	828 600		963 300	2 149 400	2 286 763			
Fournitures et matériel	187 900	(32)	(88 500)		276 400	533 100	459 359			
Paiements de transfert - Fonct.	-	-	-		-	-	-			
Autres opérations	-	-	-		-	-	-			
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-		-	-	-			
Total	14 238 700	3	424 800		13 813 900	15 200 500	15 211 193			

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	448 100
Initiatives d'économies horizontales	(80 300)
Réaffectation dans le ministère	57 000
	<u>424 800</u>

CRÉDIT ET POSTE : 1108/3

CRÉDIT : DÉCHETS

POSTE : RESTAURATION DES TERRES

TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

- Ce poste est responsable de l'élaboration et l'application des lois, des politiques, des programmes et des normes ainsi que de leur respect pour favoriser la prise de décisions responsables en matière d'aménagement du territoire et du rétablissement de la qualité des sols par la gestion et l'assainissement des sites contaminés ou abandonnés dans la province.

- Les initiatives se rapportant à ce poste comprennent notamment :
 - l'établissement de normes environnementales;
 - les lois et règlements relatifs aux friches contaminées;
 - la gestion et le nettoyage des sites contaminés;
 - les examens de l'évaluation des risques et la délivrance des certificats d'usage d'un bien;
 - les tests et les analyses de laboratoire;
 - la reconnaissance et la vérification des documents sur l'état des sites;
 - l'analyse et l'élaboration de politiques et de programmes environnementaux relatifs à l'aménagement du territoire.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1108/3

CRÉDIT : DÉCHETS
POSTE : RESTAURATION DES TERRES
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005-2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Traitements et salaires	3 932 700	2	68 500		3 864 200	3 893 300	3 870 941			
Avantages sociaux	502 300	-	-		502 300	542 900	452 513			
Transports et communications	113 700	(43)	(86 800)		200 500	56 200	75 820			
Services	3 065 500	(6)	(202 500)		3 268 000	3 966 300	3 675 336			
Fournitures et matériel	145 200	(33)	(72 800)		218 000	69 900	154 934			
Paiements de transfert - Fonct.	-	-	-		-	-	-			
Autres opérations	-	-	-		-	-	-			
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-		-	(63 000)	(14 069)			
Total	7 759 400	(4)	(293 600)		8 053 000	8 465 600	8 215 475			

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	203 100
Initiatives d'économies horizontales	(215 900)
Réaffectation dans le ministère	(280 800)
	<u>(293 600)</u>

CRÉDIT ET POSTE : 1108/3**CRÉDIT : DÉCHETS****POSTE : RESTAURATION DES TERRES****TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT**

Mesure du rendement	Objectif	État d'avancement
Nombre ou superficie (en hectares) de friches contaminées évaluées (sites qui satisfont aux normes applicables d'après les documents sur l'état des sites déposés au Registre environnemental des sites de friches contaminées après 2005)	S.O.	428 sites (documents sur l'état des sites) dont on a démontré la conformité aux normes depuis octobre 2004

CRÉDIT ET POSTE : 1108/4

CRÉDIT : DÉCHETS
POSTE : IMMOBILISATIONS
TYPE DE DÉPENSES : IMMOBILISATIONS

DESCRIPTION

- Ce sous-poste est responsable de la gestion du Fonds d'assainissement de l'environnement qui sert au nettoyage des sites contaminés de la province tant pour les urgences à court terme que l'assainissement à long terme.
- La liste des projets à long terme actuels comprend notamment les suivants : Mine Deloro : nettoyage; Smithville : remise en état du terrain contaminé par les BPC; récif Randle : activités de remise en état dans le port de Hamilton; port de la péninsule du Niagara : activités de remise en état (Marathon); Port Loring : installations de traitement des eaux naturelles.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1108/4

CRÉDIT : DÉCHETS
POSTE : DÉCHETS - IMMOBILISATIONS
TYPE DE DÉPENSES : IMMOBILISATIONS

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS	VARIATION PAR RAPPORT AUX	ESTIMATES	CHIFFRES RÉELS	CHIFFRES RÉELS
	2006 - 2007	PRÉVISIONS 2005 - 2006	2005-06	PROVISOIRES	2004 - 2005
	\$	%	\$	\$	\$
Traitements et salaires	-	-	-	-	-
Avantages sociaux	-	-	-	-	-
Transports et communications	-	-	-	-	-
Services	-	(100)	455 000	154 600	848 144
Fournitures et matériel	-	-	-	-	-
Paiements de transfert	2 111 800	85	1 140 000	2 580 000	-
Autres opérations	4 583 700	106	2 225 000	1 085 400	136 337
Recouvrements provenant d'autres ministères	-	-	-	-	-
Total	6 695 500	75	3 820 000	3 820 000	984 481

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Fonds d'assainissement de l'environnement	2 875 500
	<u>2 875 500</u>

1101

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

CRÉDIT : ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

CRÉDIT : 1101

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Ce programme offre des conseils stratégiques, une planification et un soutien pour faciliter la réalisation des priorités du gouvernement et du ministère grâce à la planification axée sur les résultats et la planification financière, au contrôle financier, aux ressources humaines, à la vérification et aux systèmes de gestion et de technologie de l'information. Il assure aussi la prestation de services juridiques et de communications efficaces, la gestion des connaissances et propose des pratiques exemplaires innovatrices en gestion environnementale.

Le crédit alloué à l'administration du ministère comprend :

1. le soutien à la gestion stratégique.

**DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007**

**ADMINISTRATION DU
MINISTÈRE**

Ce programme offre des conseils stratégiques, une planification et un soutien pour faciliter la réalisation des priorités du gouvernement et du ministère grâce à la planification axée sur les résultats et la planification financière, au contrôle financier, aux ressources humaines, à la vérification et aux systèmes de gestion et de technologie de l'information. Il assure aussi la prestation de services juridiques et de communications efficaces, la gestion des connaissances et propose des pratiques exemplaires innovatrices en gestion environnementale.

	PRÉVISIONS		VARIATION PAR RAPPORT AUX		PRÉVISIONS		CHIFFRES RÉELS	
	2006 - 2007	\$	PRÉVISIONS 2005 - 2006	%	2005 - 2006	PROVISOIRES	2004 - 2005	
ADMINISTRATION DU MINISTÈRE		\$			\$	2005 -2006		
FONCTIONNEMENT								
Soutien à la gestion stratégique	59 042 800		2 751 500	5	56 291 300	56 291 300	56 574 856	
Total à voter - Fonctionnement	59 042 800		2 751 500	5	56 291 300	56 291 300	56 574 856	
Crédits législatifs	50 244		1 998	4	48 246	48 246	39 063	
Total du programme - Fonct.	59 093 044		2 753 498	5	56 339 546	56 339 546	56 613 919	

CRÉDIT ET POSTE : 1101/1

CRÉDIT: ADMINISTRATION DU MINISTÈRE
POSTE : SOUTIEN À LA GESTION STRATÉGIQUE
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

DESCRIPTION

- Le poste de soutien à la gestion stratégique garantit que :
 - le ministère fonctionne en respectant les lignes directrices des exigences légales;
 - les programmes du ministère sont en harmonie avec les meilleures pratiques établies;
 - le ministère a mis en place un contrôle financier, des politiques administratives et de ressources humaines, des procédures ainsi que des principes efficaces, efficaces et modernes;
 - des programmes environnementaux qui satisfont aux résultats mandatés.

- Ce poste englobe un large éventail d'activités qui procurent un soutien essentiel au ministère :
 - le bureau principal (notamment les bureaux du ministre, du sous-ministre et du sous-ministre adjoint);
 - les conseils et commissions;
 - le soutien à la gestion du programme;
 - les communications;
 - les services juridiques;
 - la planification et le contrôle financier;
 - l'hébergement;
 - les ressources humaines;
 - la gestion et les technologies de l'information;
 - l'innovation environnementale;
 - les services de vérification.

- Ce poste comprend également l'amélioration du registre de la Charte des droits environnementaux afin d'accroître la participation des citoyens aux décisions du gouvernement et de rendre l'information sur les initiatives environnementales plus accessible au grand public.

DOCUMENT D'INFORMATION SUR LE BUDGET DES DÉPENSES ET LA PLANIFICATION AXÉE
SUR LES RÉSULTATS 2006 - 2007

CRÉDIT ET POSTE : 1101/1

CRÉDIT : ADMINISTRATION DU MINISTÈRE
POSTE : SOUTIEN À LA GESTION STRATÉGIQUE
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Catégorie de dépenses	PRÉVISIONS 2006 - 2007		VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS 2005 - 2006		PRÉVISIONS 2005 - 2006		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2005-2006		CHIFFRES RÉELS 2004 - 2005	
	\$	%	\$	%	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Traitements et salaires	20 088 100	(4)	(784 100)		20 872 200	21 700 000	24 752 360			
Avantages sociaux	2 559 100	(6)	(155 000)		2 714 100	3 405 800	3 224 266			
Transports et communications	1 236 300	(4)	(49 000)		1 285 300	1 064 500	1 996 620			
Services	33 523 700	13	3 965 000		29 558 700	27 862 500	23 460 973			
Fournitures et matériel	1 982 800	(10)	(225 400)		2 208 200	2 461 600	3 582 637			
Paiements de transfert - Fonct.	-	-	-		-	-	-			
Autres opérations	-	-	-		-	-	-			
Recouvrements provenant d'autres ministères	(347 200)	-	-		(347 200)	(203 100)	(442 000)			
Total	59 042 800	5	2 751 500		56 291 300	56 291 300	56 574 856			

JUSTIFICATION DE LA VARIATION PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS POUR 2005 - 2006

Réaffectation dans le ministère pour les hausses salariales	896 300
Initiatives d'économies horizontales	(1 253 600)
Améliorations au programme pour les petits réseaux d'eau potable	2 300 100
Réaffectation dans le ministère	808 700
	<u>2 751 500</u>

CRÉDIT ET POSTE : 1101/1**CRÉDIT : ADMINISTRATION DU MINISTÈRE**
POSTE : SOUTIEN À LA GESTION STRATÉGIQUE
TYPE DE DÉPENSES : FONCTIONNEMENT

Mesure du rendement	Objectif	État d'avancement
Achèvement en temps opportun des demandes d'accès à des renseignements	Les demandes sont remplies dans les délais prescrits.	78,1 % des demandes sont remplies dans les délais prescrits.

ANNEXE :
PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ
2005 - 2006
ET
RAPPORT ANNUEL 2004 - 2005

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2005 - 2006

Le MEO fournira un solide leadership en matière d'environnement afin de :

- réduire la pollution environnementale dans le but de soutenir la principale priorité du gouvernement, « Une meilleure santé – prévention des maladies et promotion du bien-être »;
- soutenir la priorité du gouvernement qui consiste à édifier des collectivités plus fortes et plus sécuritaires;
- réaliser les priorités et les objectifs globaux du gouvernement en matière d'environnement.

Le MEO aidera à protéger la santé des Ontariens en réduisant l'émission de polluants dans la province en :

- mettant en application les recommandations de la Commission d'enquête sur Walkerton;
- adoptant des mesures de protection des sources d'eau à l'échelle des bassins versants;
- réduisant les émissions de polluants à l'origine du smog;
- établissant de nouvelles normes de qualité de l'air strictes;
- améliorant la gestion des déchets dangereux;
- améliorant la conformité et l'application des règles.

Le MEO aidera à préserver la sécurité, la propreté et la qualité de vie des collectivités en :

- nettoyant les sites contaminés;
- adoptant des règlements relatifs aux friches contaminées;
- introduisant des stratégies de gestion des déchets.

PURIFIER L'AIR QUE LES ONTARIENS RESPIRENT

Le MEO continuera à s'attaquer au problème de la pollution atmosphérique ayant des effets locaux, régionaux ou mondiaux. Le programme de l'air comprend aussi le contrôle de la qualité de l'air, les services d'urgence et la surveillance de la conformité aux règlements du ministère.

Le Plan d'assainissement de l'air de l'Ontario pour réduire les émissions industrielles de polluants atmosphériques nocifs comprend :

- l'imposition de limites strictes d'émission d'oxydes d'azote (NO_x) et de dioxyde de soufre (SO₂) – deux des plus importants polluants à l'origine du smog – à davantage d'entreprises du secteur industriel;
- le resserrement, dans les années à venir, des limites d'émission de NO_x et de SO₂;
- l'établissement de normes rigoureuses, dans certains cas pour la première fois, concernant 40 polluants de l'air, y compris des carcinogènes et des toxines particulièrement nocives;
- la réalisation de mesures plus précises des émissions industrielles grâce à des modèles récents;
- une approche fondée sur les risques pour la mise en œuvre plus rapide des normes de qualité de l'air.

Le MEO continuera à soutenir la stratégie visant à remplacer la production d'électricité au charbon.

Air pur Ontario continue de réduire les émissions à l'origine du smog en exigeant que tous les véhicules subissent des tests d'émissions avant qu'un renouvellement ou un transfert des plaques d'immatriculation puisse avoir lieu.

La Patrouille anti-smog vise à faire respecter les normes d'émissions par les véhicules lourds présentant un risque plus élevé.

Le MEO améliorera le processus d'évaluation environnementale pour les projets de transport en commun.

PROTÉGER L'EAU QUE LES ONTARIENS BOIVENT

Le MEO continuera de protéger la qualité et la quantité d'eau dans les lacs, les rivières et les aquifères souterrains. Le programme de l'eau comprend la surveillance et l'analyse de la qualité de l'eau, les interventions en cas de déversement et l'application des règlements visant à garantir une eau potable salubre et propre ainsi qu'à protéger et à préserver les ressources hydriques.

La stratégie de l'Ontario en ce qui a trait à l'eau comprend notamment :

- l'application des recommandations de la Commission d'enquête sur Walkerton afin de protéger l'eau potable de la source au robinet;
- la protection des sources d'eau potable grâce à la mise en œuvre de la planification de la protection des sources d'eau et l'investissement dans la recherche scientifique qui s'y rapporte;
- la communication de renseignements à la population de l'Ontario sur leur accès à une eau potable salubre grâce à la production de rapports annuels sur les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux;
- la surveillance de la conformité aux règlements sur la gestion des éléments nutritifs;
- des efforts pour mettre fin à l'épandage de boues septiques non traitées;
- l'établissement de normes strictes relativement à la qualité de l'eau potable et aux analyses;
- l'amélioration des règlements sur les réseaux d'eau potable;
- l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable municipaux grâce à une meilleure formation des exploitants et des inspections rigoureuses;
- l'investissement dans le nettoyage et la protection des Grands Lacs.

GESTION DES DÉCHETS QUE LES ONTARIENS PRODUISENT

Le MEO continuera à travailler à la mise sur pied et à l'amélioration d'initiatives visant à réduire, à réutiliser et à recycler les déchets. Cela comprend une rationalisation du processus d'évaluation environnementale des installations de recyclage. Le ministère assurera aussi la conformité à la réglementation ontarienne des 3 R et la présentation de rapports dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.

Le MEO continuera aussi d'améliorer et de rendre plus sécuritaires les pratiques de gestion des déchets, d'améliorer la gestion des déchets non dangereux et de rétablir la qualité du sol grâce au nettoyage des sites contaminés.

CONFORMITÉ ET APPLICATION EFFICACES DES RÈGLEMENTS

- Le MEO continuera à utiliser l'éventail complet des outils de conformité et d'application des règlements, tout en évaluant l'intégration future possible du risque et des stratégies axées sur le rendement pour améliorer la conformité aux lois environnementales. Le MEO évaluera et élaborera aussi de nouveaux outils pour encourager à dépasser la simple conformité et améliorer les processus d'approbation.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

L'administration du ministère fournit un soutien stratégique au contrôle fiscal et à la surveillance de la gestion stratégique, notamment la gestion financière, les ressources humaines, la vérification, les opérations technologiques et les services juridiques, les communications et les services en français. Cela comprend également l'amélioration du registre de la Charte des droits environnementaux afin d'accroître la participation des citoyens aux décisions du gouvernement et de rendre l'information sur les initiatives environnementales plus accessible au grand public.

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2005 - 2006

	Dépenses prévues du ministère 2005 – 2006 (en millions de dollars)
Fonctionnement*	314
Immobilisations	13

Remarque : Comprend un redressement de consolidation de 5 millions de dollars.

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE PAR NOM DE PROGRAMME 2005 - 2006

Nom du programme	Dépenses prévues du ministère (en millions de dollars)
Air	50,1
Eau	173,0
Déchets*	47,6
Administration du ministère	56,3

Remarque : Comprend un redressement de consolidation de 5 millions de dollars.

RAPPORT ANNUEL 2004 - 2005

DE L'AIR PLUS PUR

Le plan d'action en cinq points visant à réduire les émissions industrielles de polluants atmosphériques a été lancé. Le MEO a tenu des consultations sur un projet de règlement qui fixerait de nouvelles limites sévères pour les émissions de NO_x et de SO₂ pour l'industrie, en plus d'établir de nouvelles normes de qualité de l'air de 29 polluants, de mettre à jour la technologie pour l'évaluation des répercussions sur la santé et l'environnement des émissions industrielles et de mettre en œuvre une nouvelle approche pour fixer et appliquer des normes de qualité de l'air plus rapidement.

L'Ontario et le Canada se sont entendus pour travailler ensemble à chercher des solutions au changement climatique.

DE L'EAU PLUS PROPRE

Le MEO a maintenu ses efforts pour préserver l'eau potable en protégeant mieux les sources et en améliorant le traitement et la livraison. Les règles pour la délivrance des permis de prélèvement d'eau ont été renforcées pour garantir des examens rigoureux des prélèvements proposés et des mesures de conservation plus strictes. Les prélèvements nouveaux et élargis qui retireraient l'eau des bassins versants connaissant déjà une forte utilisation ne sont désormais plus autorisés.

Le MEO a mené des consultations concernant un avant-projet de loi sur l'élaboration et l'approbation des plans de protection des sources d'eau. Les consultations ont de plus porté sur les recommandations de deux comités consultatifs d'experts concernant les aspects techniques et la mise en œuvre de la planification de la protection des sources d'eau. Un financement de plus de 12,5 millions de dollars a été annoncé pour réaliser des études scientifiques dans le but d'aider les collectivités locales à planifier la protection des sources d'eau.

Des règles plus strictes en matière de certification et de formation ont été imposées aux personnes qui exploitent des systèmes municipaux de traitement de l'eau. Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a été créé pour veiller à ce que la formation soit disponible et accessible aux exploitants de réseaux d'eau potable de toute la province. Des consultations approfondies ont eu lieu dans toute la province afin d'élaborer une approche plus pratique pour la réglementation des réseaux d'eau potable, en particulier les réseaux plus petits et ceux qui se trouvent en milieu rural.

De nouveaux investissements totalisant environ 13 millions de dollars ont été annoncés pour le financement de divers projets visant à nettoyer et à protéger les Grands Lacs.

La version améliorée du *Guide de consommation du poisson gibier* contient des conseils pour les femmes en âge de procréer et les enfants.

RÉDUCTION, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Le règlement sur les restrictions touchant l'enfouissement des déchets a imposé de nouvelles règles strictes harmonisant davantage les exigences relatives aux déchets avec celles des États-Unis afin d'exiger que les déchets dangereux soient traités au préalable pour satisfaire à certaines normes de traitement avant de pouvoir être enfouis en Ontario.

Les travaux visant à accroître la quantité de déchets réacheminés se sont poursuivis. De nouvelles normes de compostage ont été appliquées afin de rendre plus facile le compostage des déchets organiques par les collectivités. Le MEO a commencé de travailler au réacheminement des déchets électroniques et électriques hors des sites d'enfouissement. L'industrie a continué de payer la moitié des coûts nets des boîtes bleues municipales. Un document de travail sur les possibilités de réacheminement d'encore plus de déchets a été publié.

La nouvelle *Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams* interdit le déversement des déchets dans les lacs.

Un nouveau règlement a mis en place des règles claires et respectueuses de l'environnement afin de promouvoir le réaménagement des friches contaminées.

AMÉLIORATION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

L'Ontario et le Canada ont signé une entente de coopération sur un processus d'évaluation environnementale unifié et plus efficace. Un comité consultatif a été mis sur pied pour recommander des manières d'améliorer le processus d'évaluation environnementale de l'Ontario.

CONFORMITÉ ET APPLICATION EFFICACES DES RÈGLEMENTS

Le gouvernement a présenté une loi concernant les pénalités environnementales pour faire payer les entreprises responsables des déversements et créer un fonds spécial pour financer les travaux de décontamination et de remise en état des lieux touchés.

L'Équipe d'intervention environnementale a complété sa tournée d'inspection des installations industrielles de la région de Sarnia. En tout, 31 installations ont reçu l'ordre de prendre des mesures afin de se conformer aux lois environnementales.

DÉPENSES DU MINISTÈRE

	Chiffres réels 2004 – 2005 (en millions de dollars)
Fonctionnement	299,3
Immobilisations	6,6
Effectif (au 31 mars 2005)	2 119